



La livraison à domicile est-elle menacée?

Beaucoup de gens croient à tort que la livraison à domicile est menacée. C'est en effet ce que

de nombreux médias leur ont laissé entendre à la suite de la publication du rapport de l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes (ESSCP) en mai dernier. Le *Globe and Mail*, par exemple, a publié un article intitulé « [traduction] Postes Canada est fortement encouragée à revoir la livraison à domicile ». Le réseau anglais de la Société Radio-Canada a quant à lui publié un article sur son site Web intitulé « [traduction] Un examen externe suggère que Postes Canada laisse tomber le service de livraison à domicile ».

En vérité, le rapport de l'ESSCP ne contient aucune recommandation en faveur d'une réduction importante de la livraison à domicile.

Le rapport fait par contre les recommandations suivantes :

- Le comité consultatif de l'ESSCP recommande que Postes Canada intègre dans son rapport annuel un aperçu des méthodes de livraison qu'elle utilise, en indiquant le nombre d'adresses desservies pour chaque méthode de livraison,

les coûts financiers et l'incidence environnementale de chacune de ces méthodes en fonction du coût par unité.

Le comité consultatif de l'ESSCP recommande aussi que l'obligation d'assurer un service universel, qui incombe à Postes Canada, soit définie dans un « contrat » ou un « protocole de service » conclu entre le gouvernement du Canada et Postes Canada afin de clarifier les attentes et les responsabilités en matière de service, notamment les suivantes :

- Postes Canada livrera le courrier en utilisant une variété de modes de livraison – service de livraison à domicile, boîtes postales communautaires, boîtes postales dans les comptoirs postaux, livraison aux boîtes aux lettres au bout des entrées de cour et autres. Le mode de livraison utilisé dans une collectivité devrait être approprié aux circonstances.
- Postes Canada peut envisager des changements au réseau de livraison et soumettre des propositions au gouvernement à des fins d'examen dans le cadre du processus de planification annuel de la Société.
- Dans le cadre de son rapport annuel,

Postes Canada devrait présenter une évaluation de la rentabilité et de la viabilité financière des modes et des options de livraison, afin que les décideurs et les Canadiens puissent évaluer l'optimisation des ressources caractérisant chacun des instruments d'exécution.

Pourquoi un nombre aussi important de médias se sont-ils concentrés sur la livraison à domicile? Ils ont répondu de manière évasive lorsque nous leur avons posé la question. Nous ne saurons probablement jamais avec certitude la véritable réponse à cette question, mais le Syndicat a de bonnes raisons de croire que Postes Canada a attiré l'attention

des journalistes sur cet enjeu afin de les détourner des recommandations du rapport qui menacent le service dans les régions rurales et qui risquent de créer beaucoup plus de remous sur le plan politique.

Dans le cadre de l'ESSCP, le STTP a recommandé que le service de livraison du courrier à domicile par factrice ou facteur soit inclus dans l'obligation d'assurer un service universel. Nous avons aussi proposé d'offrir immédiatement le service de livraison à domicile aux personnes âgées et aux personnes ayant une limitation fonctionnelle, puis d'étendre ce service.

Examen par un organisme indépendant

Le comité consultatif de l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes (ESSCP) a recommandé « qu'un organisme indépendant travaille avec Postes Canada et ses syndicats pour examiner les conventions collectives existantes, afin de déterminer si certaines parties pourraient freiner le plan de modernisation ou entraver les améliorations en matière de productivité nécessaires pour assurer l'autonomie financière de Postes Canada ou autrement compromettre la viabilité à long terme de Postes Canada. »

Cette recommandation est très inquiétante, mais elle ne correspond pas à ce qu'avait demandé Postes Canada dans le mémoire qu'elle a présenté à l'ESSCP. Postes Canada avait demandé que le gouvernement nomme une tierce partie chargée d'examiner la convention collective du STTP et de présenter un rapport public sur sa compétitivité.

Il y a des différences importantes entre la proposition de Postes Canada et la recommandation de l'ESSCP :

- Postes Canada veut un examen unilatéral, mais le comité recommande que l'examen soit mené avec Postes Canada et ses syndicats.
- Postes Canada veut cibler la convention collective de l'unité de l'exploitation postale urbaine du STTP, mais le

comité recommande que l'examen porte sur l'ensemble des conventions collectives existantes à Postes Canada.

- Postes Canada veut que le gouvernement démontre publiquement son appui à l'égard du changement pendant la période précédant la prochaine ronde de négociations – changement qui permettra à Postes Canada d'« établir une structure des coûts plus concurrentielle » – mais le comité ne recommande pas une telle mesure.

Postes Canada dit vouloir un examen indépendant de la convention collective de l'unité de l'exploitation postale urbaine du STTP afin de « commencer à éliminer les rigidités opérationnelles qui limitent Postes Canada ». Fait intéressant, Postes Canada n'a jamais été en mesure de fournir un seul exemple d'une situation où la convention collective l'a empêché de mettre en place des changements technologiques.

La position du STTP est claire. Tout changement à nos conventions collectives doit se faire dans le cadre de négociations avec Postes Canada et non pas par l'entremise d'un examen indépendant. Le Syndicat défendra sa position et travaillera en collaboration avec le mouvement syndical pour préserver le droit des travailleuses et travailleurs des postes à la libre négociation collective.



CONVENTION DE POSTE-PUBLICATION NO 40064660

RETOURNER TOUTE CORRESPONDANCE NON DISTRIBUABLE
AU CANADA AU : SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET
TRAVAILLEUSES DES POSTES
377, RUE BANK, OTTAWA (ONTARIO) K2P 1Y3



Examen stratégique de Postes Canada : Il faut continuer de faire preuve de vigilance

Nous sommes heureux que le rapport de l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes

rejette la déréglementation, mais de nombreuses questions soulevées dans le rapport ont de quoi préoccuper grandement les travailleuses et travailleurs des postes. Aussi, il ne faut pas oublier que l'aspect le plus important du processus de l'Examen stratégique a trait aux mesures que le gouvernement va décider de prendre maintenant qu'il a rendu le rapport public.

Les principales recommandations qui préoccupent le STTP sont décrites dans le présent numéro de *Perspective*. Certaines recommandations sont très positives. Entre autres, le Comité consultatif recommande que Postes Canada soit autorisée à continuer de fournir des services concurrentiels comme la livraison des colis et de la médiaposte et à développer de nouvelles activités lui permettant de générer des revenus. D'autres recommandations, comme celle visant à lever le moratoire sur les fermetures en milieu rural pour permettre à Postes Canada de remplacer des bureaux de poste publics par des comptoirs postaux privés, sont très négatives, et exigent une réaction forte de la part des membres du STTP.

Jusqu'à maintenant, le seul geste posé par le gouvernement en réponse à ces recommandations a été négatif. Dès la publication du rapport, nous avons rencontré le ministre Merrifield et lui avons fait part de nos préoccupations. Il a déclaré qu'il n'avait pris aucune décision à l'égard des 60 recommandations contenues dans le rapport. Pourtant, peu après notre rencontre, le gouvernement a annoncé qu'il allait modifier la *Loi sur la Société canadienne des postes* en vue de légaliser les activités des entreprises de repostage.

Les travailleuses et travailleurs des postes peuvent être très fiers des efforts déployés par le Syndicat dans le dossier de l'Examen stratégique. Nous avons livré une dure bataille pour que Postes Canada conserve son privilège exclusif à l'égard des lettres afin qu'elle puisse offrir d'excellents services à la population. Plus de 20 000 travailleurs et travailleuses des postes ont envoyé des cartes postales au comité consultatif de l'Examen stratégique. De nombreux autres ont écrit des lettres. Bon nombre de sections locales et de régions ont préparé des mémoires. Le bureau national du Syndicat a présenté un mémoire détaillé qui défend sa vision du service postal (voir : www.sttp.ca). L'appui de



nos alliés du mouvement syndical et des organismes communautaires, ainsi que de centaines de municipalités, était essentiel pour convaincre le comité consultatif du soutien à l'égard du service postal public. Nous leur devons toute notre gratitude. En guise de reconnaissance, les travailleuses et travailleurs des postes ne doivent ménager aucun effort pour venir en aide à ces organisations chaque fois qu'elles en ont besoin.

Nous devons aussi prendre les mesures nécessaires pour convaincre le gouvernement qu'il devrait concentrer ses efforts sur l'amélioration des services postaux au lieu de récompenser les entreprises de repostage pour leur comportement illégal. Le gouvernement devrait donner suite aux recommandations positives du Comité consultatif, notamment la proposition d'établir un protocole de service définissant les normes relatives à la livraison, à la vente au détail, aux services en région rurale, à la tarification et au privilège exclusif. Le STTP appuie cette recommandation, à condition que le gouvernement tienne des consultations publiques adéquates sur ces normes et qu'il garantisse un

niveau élevé de service à la population.

Le STTP a préparé une pétition contre tout changement au moratoire et contre la légalisation des activités des entreprises de repostage. La pétition appuie aussi l'amélioration et l'expansion des services postaux offerts à la population. Veuillez en obtenir une copie auprès de votre section locale ou imprimer la pétition, qui se trouve sur le site Web du Syndicat, et faites-la signer par vos consœurs et confrères de travail, vos amis, les membres de votre famille et les gens de votre collectivité. Au cours des mois à venir, le Syndicat organisera d'autres activités pour appuyer notre campagne pour l'expansion des services postaux. Tous les membres doivent se tenir au courant des activités organisées par le Syndicat et y participer.

Ensemble, nous pouvons accomplir de grandes choses.

Denis Lemelin
Président national

Le comité consultatif favorise le plan d'automatisation de la poste moderne

Le rapport de l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes appuie fermement

le plan de modernisation de Postes Canada de trois milliards \$. Le rapport ne présente pas d'analyse critique des divers aspects du plan d'automatisation. Par exemple, le rapport n'examine pas pourquoi d'autres administrations postales ont rejeté le tri séquentiel automatisé. Il passe aussi sous silence les difficultés éprouvées par certaines administrations, comme les problèmes qu'a connus le service postal des États-Unis lorsqu'il a mis

en place le tri séquentiel selon le point de livraison au milieu des années 1990.

Le comité consultatif retient plutôt la modernisation comme une avenue privilégiée pour surmonter les grandes difficultés financières qu'il estime que Postes Canada éprouvera dans un proche avenir. Le rapport préconise aussi d'autres avenues pour résoudre les problèmes financiers, tels qu'augmenter les tarifs postaux, créer de nouveaux services rentables, supprimer certains services, comme la livraison à domicile, et franchiser le réseau de points

de vente ruraux.

Selon le comité consultatif, si l'on veut réaliser les avantages de la modernisation et assurer la viabilité à long terme

de Postes Canada, il faut que toutes les parties prennent des mesures face aux répercussions de l'automatisation sur les employés et employées.

Perspective STTP

Perspective est publié en français et en anglais par le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, 377, rue Bank, Ottawa, (Ontario) K2P 1Y3. Tél. : (613) 236-7238
Télec. : (613) 563-7861 www.cupw-sttp.org

Écrivez-nous à l'adresse indiquée ci-dessus ou envoyez vos commentaires à la rédaction par courriel à : commentaires@cupw-sttp.org

RÉDACTEUR EN CHEF : G. Floresco
PRODUCTION ET TRADUCTION :

A. Boulet, C. Drouin, G. Laflamme,
B. Luijkenaar, M. Parrot, M. Prévost
ADJOINTES ET ADJOINTS À LA RÉDACTION :
P. Arbour, G. Bossenberry, L. Bue,
G. Kuehnbaum, D. Lafleur, D. Lemelin

COLLABORATEURS ET COLLABORATRICES :
Geoff Bickerton, Terry MacDonald,
Marion Pollack, Sarah Ryan, Kathie Steinhoff

AFFILIATIONS :

- Association canadienne de la presse syndicale
- Congrès du travail du Canada
- Internationale des compétences et des services (UNI)
- Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF)

CONCEPTION : Joss MacLennan Design CEP 591



cupwsttp



CUPE-SCFP 1979



Sources Mixtes
Groupe de produits issu de forêts bien gérées
et d'autres sources contrôlées
www.fsc.org Cert no. SW-COC-001326
© 1996 Forest Stewardship Council



Dans le cadre de la conférence internationale du STTP sur la poste moderne tenue en juin dernier, des représentantes et représentants syndicaux de quatre continents ont discuté des changements qui bouleversent le secteur postal partout dans le monde. Ils se sont aussi penchés sur certains des effets défavorables découlant de ces changements et sur des pistes de solution pour améliorer les services postaux, répondre aux besoins de la population et préserver les emplois des travailleuses et travailleurs des postes.

Politique éditoriale

Votre opinion nous intéresse. *Perspective* publiera toutes les lettres provenant des membres du STTP à condition qu'elles :

- comptent 400 mots ou moins. Des articles plus longs peuvent être soumis à titre de commentaire;
- ne dérogent pas à la politique du STTP contre la discrimination à l'endroit des femmes, des ethnies visibles, des gais, des lesbiennes, des personnes bisexuelles, des personnes transgenres et des personnes ayant des limitations fonctionnelles ou à sa politique sur les principes du Syndicat;

- soient dactylographiées ou écrites lisiblement;
- incluent le nom de l'auteur, l'adresse, la section locale et un numéro de téléphone où l'auteur peut être joint en cas de problème.

Perspective publiera des lettres anonymes au besoin. Autrement, le nom et la section locale de l'auteur paraîtront au bas de la lettre.

Perspective communiquera avec les auteurs si la publication de leur lettre pose un problème. Nous acceptons les lettres envoyées par la poste, par télécopieur et par courrier électronique.

Résumé des 25 recommandations du STTP

1 Permettre à la population de participer au processus de l'Examen stratégique.

2 Examiner toutes les recommandations en fonction de leur incidence sur l'environnement.

3-4 Maintenir le privilège exclusif de Postes Canada et ne pas le soumettre à un nouvel examen avant 2018.

5-7 Retirer le projet de loi C-14 (maintenant le projet de loi C-44), qui vise à légaliser les entreprises de repostage privées.

8-10 Réorganiser le secteur des messageries en élargissant considérablement les services de livraison de colis de Postes Canada.

11-12 Permettre des hausses de tarifs postaux qui correspondent à l'augmentation des coûts de production. Établir un tarif réduit pour les organismes à but non lucratif.

13-14 Supprimer du cadre stratégique et financier pluriannuel de Postes Canada les objectifs à atteindre. Mettre fin aux paiements de dividendes.

15-16 Inclure, dans l'obligation de service universel, la collecte, le traitement, la transmission et la distribution cinq jours par semaine de tous les envois postaux.

17-19 Inclure, dans le moratoire sur la fermeture des points de vente au détail, les bureaux de poste en milieu urbain.

20 Mener une étude sur tous les services postaux offerts aux collectivités autochtones et améliorer les services qui leur sont offerts.

21 Cesser de remplacer la livraison aux boîtes aux lettres rurales par la livraison à des boîtes postales communautaires.

22 Continuer d'offrir des programmes, comme l'envoi gratuit de matériel destiné aux personnes aveugles, l'assistance aux publications, Aliments-poste et le tarif des livres de bibliothèque.

23 Ne pas créer d'organisme de réglementation. Si un tel organisme est créé, étendre son champ d'application aux entreprises concurrentes.

24 Accorder l'indépendance d'action à l'ombudsman.

25 Examiner l'impact des services postaux sur l'environnement.



Les bureaux de poste ruraux et suburbains sont menacés par les recommandations du rapport de l'Examen stratégique

Si le gouvernement accepte les recommandations du rapport déposé par le comité consultatif de l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes (ESSCP), le service postal dans les régions rurales et les petites villes sera menacé.

Fin du moratoire : Le comité consultatif de l'ESSCP recommande de mettre fin au moratoire actuel sur les fermetures de bureaux de poste. Il propose que le moratoire soit remplacé par un mécanisme comportant de nouvelles règles et directives. Selon le comité, ce nouveau mécanisme permettrait « d'établir les attentes quant aux services postaux en milieu rural » tout en accordant à Postes Canada « un certain niveau de souplesse pour composer avec les questions émergentes [et examiner] les cas où des options moins coûteuses pourraient être mises en place », ce qui supposément se ferait « avec peu ou pas d'incidence sur les collectivités desservies ».

Il y a une énorme différence entre un moratoire sur les fermetures de bureaux de poste et un mécanisme établissant le type de service postal auquel les populations rurales peuvent s'attendre. Par exemple, le mécanisme proposé permettrait à Postes Canada de remplacer des bureaux de poste publics par des comptoirs postaux privés. De plus, il redéfinirait ce qu'on entend par le terme « rural ».

L'objectif du moratoire n'est pas de protéger le service postal en milieu rural. Il vise à protéger le service postal public en milieu rural et dans les petites villes qui ne comptent qu'un seul bureau de poste.

À la fin des années 1980 et au début des années 1990, des collectivités rurales et de petites municipalités se sont rebellées contre les fermetures de bureaux de poste et contre les conversions de bureaux de poste publics en comptoirs privés. En 1994, elles ont réussies à convaincre le gouvernement libéral nouvellement élu à imposer un moratoire sur les fermetures de bureaux de poste dans les collectivités rurales et dans les petites villes. En 2006, le gouvernement conservateur a accepté de maintenir le moratoire à la suite d'une campagne du STTP contre les fermetures.

Nous avons demandé à Rob Merrifield, ministre responsable de Postes Canada, de nous communiquer sa position sur la proposition visant à permettre à Postes Canada de remplacer des bureaux de poste publics par des comptoirs privés et sur la proposition visant à redéfinir ce qu'on entend par région « rurale ». Il ne nous a toujours pas répondu.

Inclusion du service rural dans l'obligation d'assurer un service universel : Le comité consultatif de l'ESSCP propose aussi que le service rural fasse partie de l'obligation d'assurer un service universel imposée à Postes Canada. Le comité consultatif recommande :

- Que les détails de l'obligation d'assurer un service universel soient enchâssés dans un protocole de service décrivant « les attentes du gouvernement quant à ce que Postes Canada doit continuer d'appuyer en ce qui a trait aux services postaux ruraux, à long terme. Ceci devrait comprendre des références précises au minimum requis quant au nombre et à l'emplacement des comptoirs postaux ruraux, aux niveaux d'accès et de service à fournir aux Canadiens qui vivent en milieu rural et au processus à suivre lorsque l'on songe à la fermeture de bureaux de poste, à des rationalisations ou à des transitions ».
- Que « ces obligations précises soient plus amplement explicitées par Postes Canada grâce à un processus de consultation significatif auprès des Canadiens vivant en milieu rural, et que les conclusions et l'approche qui en découlent soient clairement expliquées et par la suite rendues publiques par le truchement du site Web de Postes Canada lorsqu'elles auront été approuvées par le gouvernement. »
- Que Postes Canada trouve un juste équilibre entre l'obligation d'assurer un service universel et l'autonomie financière en consultant les collectivités rurales de manière proactive « lorsque des occasions se présentent, en vue d'examiner et de déterminer les autres modes de prestation et d'accès au réseau qui permettraient de combler les besoins des collectivités adéquatement et qui favoriseraient l'autonomie financière de Postes Canada. » Autrement dit, le comité recommande l'ouverture de comptoirs postaux privés et l'installation de boîtes postales communautaires.

Inclure le service rural dans l'obligation d'assurer un service universel est une bonne idée, mais permettre à Postes Canada de fermer des bureaux de poste publics pour les remplacer par des comptoirs privés n'en est pas une. Les résidents des régions rurales ont toujours été clairs à ce sujet. Ils veulent conserver leurs bureaux de poste publics. Si le gouvernement décide d'appliquer les recommandations du comité consultatif, le STTP insistera sur le maintien du service postal public, l'adoption de normes raisonnables pour le service en milieu rural et la tenue de consultations publiques adéquates au sujet de ces normes.



Denis Lemelin, président national du STTP, met à la poste le mémoire du Syndicat destiné au comité consultatif de l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes.

Examen stratégique de Postes Canada : résumé des principales recommandations

Refus de la déréglementation

Le Comité consultatif recommande que Postes Canada maintienne le privilège exclusif sur la livraison de la poste-lettres.

Obligation d'assurer un service universel

Le Comité consultatif recommande que le gouvernement établisse de façon détaillée ses attentes en matière d'obligation de service universel, et que ces attentes soient énoncées dans un « protocole de service ». Ce protocole serait mis à jour à intervalle régulier (au moins tous les cinq ans) et établirait des normes en matière de livraison, de services de vente au détail, de tarifs postaux et des domaines réservés devant être visés par le privilège exclusif. Il y aurait détermination des coûts découlant de l'obligation d'assurer un service universel et ces coûts seraient payés par les services que vise le privilège exclusif.

Modes de livraison, y compris la livraison à domicile

Le Comité consultatif recommande que Postes Canada inclue dans son rapport annuel une analyse des coûts et des conséquences sur l'environnement de chaque mode de livraison qu'elle utilise, y compris la livraison aux boîtes aux lettres communautaires, la livraison à domicile, la livraison à des points de remise centralisés, etc.

Sécurité de la livraison en milieu rural

Le Comité consultatif recommande que la livraison aux boîtes aux lettres rurales en bordure de la route soit revue à la lumière des préoccupations relatives à la sécurité.

Poste-lettres du régime international

Le Comité consultatif recommande le retrait du courrier du régime international du privilège exclusif.

Plan de modernisation

Le Comité consultatif appuie le programme de modernisation de Postes Canada de trois milliards \$. Postes Canada devrait fournir au gouvernement un plan détaillé. Postes Canada devrait pouvoir emprunter jusqu'à 1,7 milliard \$ pour financer la mise en œuvre de ce programme.

Environnement

Des jalons devraient être établis pour faire en sorte que le plan de modernisation de Postes Canada réduise son empreinte écologique.

Examen des conventions collectives par un organisme indépendant

Le Comité consultatif recommande qu'un organisme indépendant travaille

avec Postes Canada et ses syndicats pour examiner les conventions collectives existantes afin de déterminer si certaines parties pourraient freiner le plan de modernisation ou entraver les améliorations en matière de productivité nécessaires pour assurer l'autonomie financière de Postes Canada ou autrement compromettre la viabilité à long terme de Postes Canada.

Objectifs d'intérêt public

Le Comité consultatif recommande que Postes Canada n'ait pas à subventionner les objectifs d'intérêt public, par exemple le tarif des livres de bibliothèque, les envois francs de port pour le gouvernement, le programme aliments-poste, le programme d'aide aux publications. Si le gouvernement veut que ces services soient fournis gratuitement, ou à tarif réduit, il devrait en assurer le financement. Le Comité recommande aussi que les bibliothèques bénéficient de remises en fonction du volume accordées aux autres grands expéditeurs de courriers.

Services concurrentiels

Le Comité consultatif recommande que Postes Canada soit autorisée à continuer de fournir des services concurrentiels comme la médiaposte et les services de messageries. De plus, Postes Canada devrait tenter d'optimiser ses réseaux pour développer des activités complémentaires et des flux de rentrées, dans la mesure où ces activités sont liées à ses affaires fondamentales.

Plan d'actionnariat

Le Comité consultatif recommande que le gouvernement permette à Postes Canada d'introduire un plan d'actionnariat pour les employés.

Services postaux en milieu rural

Le Comité consultatif recommande que le service postal en milieu rural fasse partie de l'obligation d'assurer un service universel. Le Protocole de service devrait énoncer de façon détaillée les obligations de service minimal, les endroits, les degrés d'accès et de service et le processus régissant la fermeture de bureaux de poste. Le Comité consultatif recommande aussi que la notion de milieu rural soit redéfinie pour désigner des collectivités comptant 10 000 habitants ou moins. En ce qui concerne le moratoire sur la fermeture de bureaux de poste, le Comité consultatif recommande que Postes Canada soit autorisée à utiliser les comptoirs postaux privés à titre d'option de prestation de services dans les milieux ruraux au Canada. Postes Canada devrait consulter les collectivités rurales en vue d'examiner et de déterminer les autres modes de prestation de services et d'accès aux services.



Tarifs postaux et dividendes

Le Comité consultatif recommande que la formule actuelle du plafonnement du tarif de la poste-lettres soit remplacée par une nouvelle formule qui reflète mieux les facteurs qui influent sur les dépenses de Postes Canada, comme les coûts liés à la main-d'œuvre et au transport. À tout le moins, la formule choisie devrait représenter le plein indice des prix à la consommation (IPC). Une augmentation ponctuelle importante du prix des timbres pour la poste-lettres pourrait être nécessaire. Il devrait y avoir un assouplissement des obligations de verser des dividendes pour les périodes d'investissements en capital importants au cours de la mise en œuvre du plan de modernisation.

Conseils postaux

Le Comité consultatif recommande que Postes Canada maintienne le conseil consultatif national et qu'elle mette sur pied un conseil des grands usagers postaux ainsi qu'un conseil des petites et moyennes entreprises.

Productivité

Le Comité consultatif recommande que Postes Canada intensifie ses efforts en vue d'améliorer la productivité et qu'elle fasse état des résultats obtenus.

Cadre financier

Le Comité consultatif recommande que le Cadre stratégique et financier de 1998 soit reformulé pour refléter les coûts de l'obligation d'assurer un service universel, les coûts du Protocole de service et ceux des répercussions du plan de modernisation.

Pas d'organisme de réglementation

Le Comité consultatif recommande l'utilisation d'une formule de plafonnement plutôt que la mise en place d'un organisme de réglementation. Le Comité consultatif recommande que les augmentations prévues des tarifs postaux figurent dans le plan quinquennal et qu'elles soient rendues publiques.

Obligations en matière de prestations de retraite

Le Comité consultatif recommande que le gouvernement et Postes Canada veillent à ce que les obligations relatives aux prestations de retraite n'aient pas d'incidence sur le plan de modernisation.

Partenariats

Le Comité consultatif recommande que Postes Canada conclue des partenariats avec d'autres sociétés ou concurrents.

Gouvernance

Le Comité consultatif croit fortement que la surveillance des activités de Postes Canada devrait relever principalement du conseil d'administration. Il recommande l'attribution de rôles précis au conseil d'administration et il décrit la répartition des responsabilités entre le gouvernement et le conseil d'administration. La personne qui occupe le poste de PDG ne devrait pas siéger au conseil d'administration.

Groupe de travail permanent sur les services postaux et chaire universitaire

Le Comité consultatif recommande la mise sur pied d'un groupe de travail permanent composé de cadres supérieurs de différents ministères et organismes gouvernementaux. Il recommande aussi la mise sur pied d'une chaire universitaire en études postales.

Examen stratégique de Postes Canada à intervalle régulier

Le Comité consultatif recommande d'effectuer tous les cinq ans un examen stratégique de Postes Canada.

Surveillance gouvernementale

Le Comité consultatif recommande que le conseil d'administration interagisse directement avec le ministre des Finances pour ce qui est des questions financières, et avec le ministre d'un ministère du programme (actuellement le ministre des Transports) pour ce qui est des questions réglementaires ou sociales.